



## MACÉDOINE<sup>1</sup>

Etat: 1.1.2015

### Index

Aperçu des effets de la convention	1
Attestation de domicile	3

## Aperçu des effets de la convention

### I. Etendue des dégrèvements

Nature des revenus	Impôt macédonien		Dégrèvement conventionnel			Remarques voir chiffre
	Désignation	Taux %	de %	à %	Procédure	
Dividendes versés:		10				II
– règle			-	15		
– participations dès 25 %			5	5		
Intérêts sur		10				
– des prêts bancaires			10	0		
– ventes à crédit			10	0		
– d'autres créances			-	10		
Redevances de licences		10	10	0		

### II. Particularités

La Convention signée le 14 avril 2000 est entrée en vigueur le 27 décembre 2000. Elle est applicable aux impôts prélevés à la source sur des montants payés ou crédités après le 1<sup>er</sup> janvier 2001.

L'administration macédonienne n'a pas encore décidé si elle veut introduire une procédure de dégrèvement ou de remboursement. En outre elle fait espérer l'élaboration des formules correspondantes. Jusqu'à ce moment, il est recommandé de demander un éventuel dégrèvement au moyen d'une attestation de domicile (cf. page 2).

<sup>1</sup> Les données et informations contenues dans ce document sont fournies uniquement à titre informatif, sans engagement ni garantie d'aucune sorte de la part de la Confédération suisse. Ce document est mis à jour périodiquement, mais seules les dispositions juridiques contenues dans les lois fiscales, notamment celles de la convention contre les doubles impositions applicable, font foi. En particulier, s'agissant des informations sur le droit interne de l'Etat partenaire (par ex. taux d'imposition à la source en droit interne, délais pour les demandes de remboursement, etc.), le contribuable est tenu de vérifier ces informations directement auprès des autorités compétentes de l'Etat partenaire.

### **III. Dégrevements spéciaux des impôts suisses**

Cf. explications concernant l'imputation forfaitaire d'impôt (Notice DA-M)

<https://www.estv.admin.ch/estv/fr/home/verrechnungssteuer/verrechnungssteuer/fachinformationen/merkblaetter.html>

**Certificate of Residence**

**Attestation de domicile**

It is hereby certified that the claimant

Il est attesté par la présente que  
le requérant/la requérante

.....  
.....  
.....

is a resident of Switzerland for the purposes of the double taxation convention of 2000 between the Macedonian Government and the Swiss Federal Council.

est un résident de Suisse au sens de la Convention de double imposition de 2000 entre le Gouvernement macédonien et le Conseil fédéral suisse.

Date/Date:

Stamp and Signature/Timbre et signature: